



RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 25 MARS 2015

Corps professoral

MM. P.-Y. Greber, T. Tanquerel.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes E. Cellina, V. Dubosson, MM. S. Gil Hernandez, M. A. Vallélian.

Corps des étudiants

MM. J.-S. Hug (président), J. Lambert, Mme R. Sharba.

Corps du personnel administratif et technique

Mme S. Kirsch.

Assistent avec voix consultative

Mme C. Chappuis, doyenne, M. D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa et C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Invités-e-s

M. L. Thévenoz (point 3), Mme J. Xoudis (point 2).

Excusée

Mme C. Lager.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2014

Rectification à faire dans la liste des membres du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche présents à la séance : remplacer le nom de Mme A. Turmo (qui n'était plus membre) par Mme E. Cellina qui était présente.

Le conseil participatif approuve le procès-verbal du 10 septembre 2014 à l'unanimité.

2. Réforme des programmes BARI-Droit et passerelle

Mme J. Xoudis présente le point sur la base des documents annexés.

Avant la votation, le président précise qu'outre la réforme des programmes Bari-Droit et passerelle, le conseil participatif de la Faculté est amené, par ce même vote à approuver également le nouveau plan d'études accéléré.

Le conseil participatif approuve à l'unanimité la réforme des programmes Bari-Droit et passerelle.

3. Création du CAS Financial Regulation

M. L. Thévenoz présente le point sur la base des documents annexés.

Le conseil participatif approuve à l'unanimité le règlement d'études et adopte à l'unanimité le plan d'étude du CAS Financial Regulation.

4. Plan d'études de la Faculté pour l'année académique 2015/2016

Mme C. Chappuis prend préalablement la parole pour informer que ce plan d'études est provisoire car il contient des incertitudes indiquées par la mention NN (no name) pour le nom du professeur dispensant les cours. Les raisons de ces incertitudes sont les suivantes :

- le prof. J. de Werra quitte la Faculté pour le Rectorat pendant 4 ans,
- quatre procédures de nomination sont en cours,
- certains professeurs ont souhaité changer les cours qu'ils dispensent, ce qui engendre une série de roades.

Mme C. Gidari Wassmer présente le plan d'études.

Outre les indications NN susmentionnées, pas de grands changements pour le baccalauréat en droit série 1. En série 2, l'enseignement « *Droit des effets du mariage, droit de succession* » s'intitule désormais "*Droit patrimonial de la famille*". Cet enseignement sera structuré différemment et aura une connexion avec l'enseignement de première année. Il sera dispensé à raison de 4 heures/semaine au semestre d'automne. En ce qui concerne les options, les enseignements "*Histoire de la pensée juridique, politique 1 et 2*" seront assurés par le prof. A. Keller qui a modifié l'intitulé en « *Droit et histoire : débats contemporains* ».

Pour la maîtrise en droit civil et pénal, davantage de cours fondamentaux sont proposés, dont un nouveau cours intitulé "*Droit pénal de la circulation routière*" assuré par un nouvel enseignant, et le cours de rédaction de contrats, auparavant en option, qui devient désormais un enseignement fondamental. Concernant les enseignements à option, la mention "*à confirmer*" doit figurer sur le plan d'études pour le cours 5457 "*International Sale of Goods*", du fait qu'il n'est pas certain qu'il puisse être dispensé en 2015-16 et le cours 5131 "*Droit monétaire*" devra être supprimé du plan d'études.

Dans le programme du Certificat de droit transnational, un nouvel enseignement obligatoire est proposé : "*Comparative Methodology : Tort Law*".

Le conseil participatif adopte à l'unanimité le plan d'études pour l'année académique 2015/2016

5. Examens de droit du travail de la session d'août-septembre 2015

Mme C. Chappuis informe qu'en raison du départ du prof. G. Aubert le 15 juillet prochain, les examens seront pris en charge selon les mêmes modalités que celles annoncées par le prof. G. Aubert. Le prof. S. Marchand sera responsable de ces examens durant la session d'août-septembre 2015.

6. Examens de rhétorique de la session d'août-septembre 2015

Mme C. Chappuis informe que dans la mesure où le prof. S. Marchand reprend le cours de rhétorique à partir de l'année académique de 2015/16, il assurera également les examens de la session d'août-septembre 2015, avec les mêmes modalités que celles annoncées par le prof. G. Aubert.

7. Enseignement de rhétorique 2015-2016

Mme C. Chappuis informe que l'enseignement de rhétorique sera assumé par le prof. S. Marchand dès 2015/2016.

8. Exercices préparatoires et travail de rédaction juridique

Mme R. Sharba présente les diverses propositions des étudiants :

1- possibilité de faire l'exercice de rédaction juridique en une seule et même année au lieu de l'effectuer après avoir validé une note d'introduction à l'exercice de rédaction juridique, afin de terminer le baccalauréat en deux ans au lieu des trois ans obligatoires actuels.

Mme B. Bertossa explique l'objectif pédagogique qui justifie l'articulation entre les exercices préparatoires et la rédaction juridique. Sur demande motivée, la doyenne peut accorder une dérogation au règlement sur les exercices de rédaction juridique.

2- possibilité d'effectuer le travail de baccalauréat à l'Université de Genève tout en étant à l'étranger.

Mme B. Bertossa répond que cela est tout à fait possible pour autant que le professeur avec lequel l'étudiant souhaite travailler accepte un suivi à distance. Cela se fait régulièrement dans le cadre de la mobilité.

9. Echelle de notation ECTS

Mme R. Sharba informe de la remarque d'une étudiante qui propose d'enlever l'échelle ECTS sur les relevés de notes, car les moyennes de la Faculté de droit, moins élevées qu'ailleurs, dévalorisent les étudiants de la Faculté par rapport aux autres étudiants.

Mme C. Gidari Wassmer explique l'historique de l'introduction de la correspondance à l'Université de Genève, et pourquoi elle ne correspond en aucun cas aux systèmes anglo-saxons, américains notamment.

Une discussion s'ensuit, dont il découle que la correspondance des lettres par rapport aux notes de cette échelle est en réalité à l'avantage des étudiants et qu'il ne serait pas judicieux de la supprimer sur les procès-verbaux de note finaux.

10. Divers et communications

Le professeur J. de Werra a accepté le poste de vice-recteur de l'Université de Genève, et prendra ses fonctions au sein du Rectorat le 4 juillet 2015 durant quatre ans.

Les examens des sessions août-septembre 2015 et de janvier-février 2016 auront lieu à Uni Dufour dans les salles U300 et U600 en fonction des effectifs.

Mme C. Gidari Wassmer informe que cette décision de changement du lieu d'examen a été imposée par le rectorat pour des raisons budgétaires, et explique que ce choix, en particulier l'organisation, a été longuement négocié avec le service compétent.

M. Vallélian insiste sur le fait qu'il faut informer les étudiants de prendre un support rigide sur lequel écrire, car les plans de travail de ces auditories ne sont pas plats.

La Faculté est consciente de cet inconfort qu'elle regrette. La doyenne interviendra à nouveau auprès du service compétent afin de recevoir des assurances quant au nombre de places disponibles dans les salles réservées pour les examens de la Faculté.

La séance est levée à 15h25.